

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RE-617-09-2019

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 8 octobre 2019, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RE-617-09-2019 décrétant une dépense de 585 000 \$ et un emprunt de 585 000 \$ pour la compensation des ouvrages existants situés au 2265 Route 148 à Grenville-sur-la-Rouge, soit le Camping la Place Rouge.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce dix-huitième (18^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019).

PUBLIC NOTICE

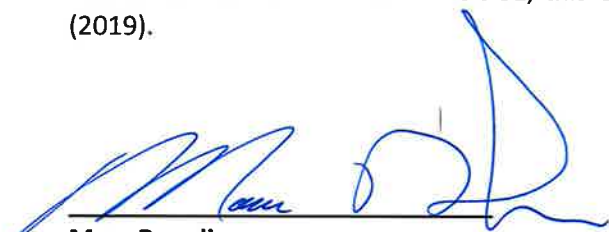
ENTRY INTO FORCE - By-law number RE-617-09-2019

Public notice is given that at a meeting held on October 8, 2019, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number RE-617-09-2019 decreeing an expenditure of \$ 585,000 and a loan of \$ 585,000 for the compensation of existing structures located at 2265 Route 148 in Grenville-sur-la-Rouge, namely the Place Rouge Campground.

Notice is also given that the by-law is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Friday from 8:30 to 12:00 and from 13:00 to 16:30.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this October eighteen (18), two thousand and nineteen (2019).



Marc Beaulieu
Directeur Général